



**+ ADMINISTRATION**

## Autorisations d'absence

Mis en ligne le 22 mai 2018

A l'occasion d'un Pacte Civil de Solidarité ( PACS), les agents sont désormais autorisés à s'absenter 8 jours ouvrés, comme pour un mariage, sur présentation d'un justificatif.

VILLE DE  
*Livry-Gargan* **LG**

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43